



Conseil économique et social

Distr. générale
13 juin 2016
Français
Original : anglais

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable**
Organisé sous les auspices du Conseil
économique et social
11-20 juillet 2016

Contribution du Forum arabe pour le développement durable au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente la contribution du Forum arabe pour le développement durable au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme convenu à la troisième session du Forum arabe, que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a organisée les 29 et 30 mai 2016 à Amman.



Rapport du Forum arabe pour le développement durable de 2016

Amman, les 29 et 30 mai 2016

[Original : arabe]

I. Introduction

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé à Amman, les 29 et 30 mai 2016, en partenariat avec la Ligue des États arabes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres membres du Mécanisme de coordination régionale, et en coopération avec le Ministère jordanien de la planification et de la coopération internationale, le Forum arabe pour le développement durable de 2016.

2. Il s'agit d'un forum régional de haut niveau pour le dialogue et la coordination au sujet des mécanismes de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe, ainsi que du suivi et de l'examen de ce processus, conformément à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, datée du 15 septembre 2015 et intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». À sa vingt-huitième session tenue à Tunis du 15 au 18 septembre 2014, la CESAO a adopté la résolution 314 (XXVIII) relative au Forum arabe pour le développement durable, dans laquelle elle a prié son secrétariat d'organiser des réunions périodiques du Forum arabe sur le développement durable, avec la participation de la Ligue des États arabes et des organisations qui s'occupent de développement durable, en vue de préparer les sessions du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, d'examiner les progrès accomplis dans le sens des objectifs de développement durable et de contribuer au lancement de partenariats régionaux pour faire avancer le processus de développement durable dans la région arabe. Le Comité exécutif de la CESAO a préconisé, dans sa résolution 322 adoptée à sa deuxième réunion (tenue à Amman du 14 au 16 décembre 2015), d'aider les États Membres à appliquer le Programme 2030. Il a également prié le secrétariat de la Commission d'organiser des réunions du Forum arabe sur le développement durable, de surveiller les progrès accomplis dans le sens des objectifs de développement durable dans la région arabe, d'établir des rapports régionaux, d'aider les États de la région à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans de développement, d'étayer les systèmes de statistiques et de mener des activités de suivi au niveau régional.

3. Le Forum de 2016 s'appuie sur le succès de ses deux sessions précédentes, qui se sont tenues à Amman en 2014 et à Manama en 2015, ainsi que sur le rôle moteur qu'ont joué la CESAO et ses partenaires dans la promotion du dialogue régional et la recherche d'un consensus durant la phase de préparation de la région arabe au programme de développement pour l'après-2015.

4. Cette année, les participants au Forum se sont essentiellement attachés à :

a) Mieux prendre la mesure de la complémentarité et de l'interdépendance des quatre composantes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin que les États arabes puissent définir leurs priorités et retenir des approches

intégrées du développement dans la planification, l'exécution du Programme et le suivi et l'examen de sa mise en œuvre;

b) Examiner le processus d'application, de suivi et d'examen du Programme 2030 au niveau des pays, définir des priorités pour les activités d'exécution et de suivi, repérer les obstacles qui nuisent à leur bon déroulement et chercher des solutions pour surmonter ces derniers;

c) Insister sur l'importance de mener des travaux à l'échelle régionale de façon cohérente et complémentaire avec les activités nationales de planification et d'exécution pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable;

d) Mettre en lumière les difficultés rencontrées dans l'application et le suivi du Programme 2030 et les possibilités en la matière, les questions d'organisation et les tâches qui attendent le Forum arabe, et rechercher des moyens de consolider le rôle du Forum en tant qu'élément essentiel du cadre institutionnel régional pour le suivi de la mise en œuvre du Programme.

5. Étant donné que la région arabe traverse une phase extrêmement difficile qui impose de déployer des efforts exceptionnels, les participants au Forum ont formulé une question cruciale : comment réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte actuel d'occupation, de guerres, de conflits, de mouvements de réfugiés, de déplacements forcés et de destruction des ressources naturelles, des infrastructures, de l'économie, de la société et des valeurs? Après s'être consultés, ils ont proposé de poser la question sous un angle plus positif : est-il possible de venir à bout des conflits, des guerres, de l'occupation, du manque de ressources et de leur gestion inefficace autrement qu'en appliquant le Programme de développement durable à l'horizon 2030? Ils ont alors affirmé que le Programme 2030 était l'instrument qui permettrait de changer la situation.

6. Les exposés présentés au Forum et les données obtenues grâce à la correspondance échangée avec les États Membres en préparation du Forum ont montré que la plupart des pays arabes ont donné suite au Programme 2030 de diverses manières et contribué efficacement aux préparatifs qui ont conduit à l'adoption du Programme, que ce soit dans le cadre du rôle actif qu'a joué le Groupe des États arabes dans le Groupe de travail ouvert sur le programme de développement pour l'après-2015, par l'intermédiaire des mécanismes de la Ligue des États arabes, au moyen de consultations régionales de la société civile ou enfin par la tenue des deux premières sessions du Forum arabe pour le développement durable, en 2014 à Amman et en 2015 à Manama. Dans sa résolution 631, le Sommet arabe s'est félicité de tous ces efforts et a prié le Secrétariat de la Ligue des États arabes de continuer à coopérer avec l'ensemble de ses partenaires, y compris les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, en vue de soutenir l'action entreprise par les pays arabes pour mettre en œuvre le Programme 2030.

7. La majorité des États arabes continue de s'employer à établir des cadres institutionnels régissant l'adaptation et l'adoption des plans nationaux de développement durable. Ils cherchent à ce que ces cadres incarnent les principes d'appropriation et de direction nationales, permettent d'obtenir des résultats optimaux afin d'assurer la participation de tous, la coordination et l'intégration des activités menées, et soient proches des centres de décision et reliés aux instruments et structures de planification nationale. De même, les mécanismes d'examen et de suivi sont encore en phase de mise au point, ce qui est normal puisque le

Programme 2030 n'est entré en vigueur que récemment, début 2016; il ne serait donc pas réaliste de s'attendre à ce que les progrès quantitatifs réalisés au regard des objectifs et cibles aient déjà été contrôlés, d'autant plus que la liste des indicateurs elle-même n'est pas encore définitive. Les pays arabes sont conscients de la nécessité de renforcer les capacités des organismes de statistique, de produire des données plus complètes et de meilleure qualité et d'améliorer les méthodes de collecte et de diffusion des données. Deux pays arabes, l'Égypte et le Maroc, se sont engagés à faire partie du premier groupe d'États qui présenteront à titre volontaire des rapports nationaux de suivi au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016.

8. Les participants au Forum arabe pour le développement durable ont formulé plusieurs messages à délivrer au Forum politique de haut niveau qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social du 11 au 20 juillet 2016, avec pour thème : « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». En outre, ils communiqueront les conclusions du Forum arabe pour le développement durable de 2016 à la vingt-neuvième session ministérielle de la CESA0, qui aura lieu en septembre 2016. Parallèlement à ce qui a été fait dans les autres régions, les messages ont été rédigés du point de vue de la région arabe et constitueront une contribution régionale à l'élaboration des processus mondiaux.

9. Les messages que les participants au Forum arabe ont décidé de faire parvenir au Forum politique de haut niveau pour le développement durable portent sur les points suivants :

- a) Cadres et processus mondiaux du point de vue de la région arabe;
- b) Coopération et complémentarité entre les États et leurs partenaires dans la région arabe;
- c) Exécution, suivi et examen au niveau national;
- d) Le Forum arabe pour le développement durable.

II. Messages clefs communiqués au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Cadres et processus mondiaux du point de vue de la région arabe

10. Pour réaliser le développement durable dans la région arabe et répondre aux exigences du programme transformateur, des changements sont à opérer dans la façon d'aborder les questions relatives au développement, dans les modes de production et de consommation, tant au niveau individuel que collectif, et dans les choix et les politiques. Ces transformations constituent un défi difficile à relever, mais les États arabes sont véritablement attachés aux composantes du Programme 2030 et à sa mise en œuvre.

11. Le Programme 2030 constitue un ensemble d'éléments complémentaires, interdépendants et indissociables; il ne faut négliger le contenu d'aucune de ses quatre composantes, en particulier du préambule et de la déclaration, et il convient de procéder aux étapes de planification, d'exécution et de suivi de manière cohérente. Les participants au Forum arabe pour le développement durable de 2016

réaffirment ce qui a été énoncé dans la déclaration, à savoir qu'il existe trois enjeux planétaires corrélés et de même importance auxquels il faut faire face de manière équilibrée et efficace : la paix et la sécurité, la pauvreté et les inégalités et la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les risques de catastrophe. Ils soulignent également l'importance du principe de justice aux niveaux national, régional et international.

12. Les droits de l'homme sont à la base du Programme 2030 et de la volonté de mettre au point des plans de développement qui n'excluent personne. L'engagement vis-à-vis des droits de l'homme concerne tous les acteurs du développement, qui comprennent les entités du secteur privé et la société civile de même que les pouvoirs publics. Cet engagement aura une influence directe aux niveaux national, régional et mondial lorsqu'il s'agira d'envisager les différentes options et les compromis à faire entre profits et droits dans l'élaboration des politiques, qui exige de chercher des solutions innovantes, de mettre en place des politiques non traditionnelles et d'évaluer la pertinence et les résultats sur les moyen et long termes.

13. Le droit au développement est l'un des droits fondamentaux énoncés dans le Programme 2030. Il s'applique aux individus, aux groupes, aux peuples et aux pays, ce qui est très important, notamment en ce qui concerne le droit à l'autodétermination, le droit à la souveraineté sur les ressources naturelles et le droit de choisir librement les voies nationales du développement et de refuser les sanctions économiques unilatérales et autres mesures qui entravent le développement. Le droit au développement tel qu'il a été défini en 1986 revêt une importance considérable pour la région arabe et les pays en développement; il faut lui accorder la place qui lui revient.

14. Pour parvenir à mettre en œuvre le Programme 2030, tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux du développement doivent conjuguer leurs efforts et il convient de forger un partenariat mondial fondé sur l'estime, l'égalité et le respect de l'ensemble des droits, des orientations du Programme et de ses modalités. Les participants au Forum arabe pour le développement durable réaffirment que le partenariat entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé est au centre de la notion de développement et de l'action pour le développement.

15. Outre les aspects économique, social et environnemental, les dimensions culturelle et politique sont essentielles au processus de développement et donc à toute stratégie de développement. Il ne faut absolument pas en faire abstraction à l'heure actuelle, en particulier dans la région arabe qui se heurte à des problèmes complexes d'ordres culturel et politique et, tout comme les autres régions, renferme des richesses culturelles et un héritage immense qui ne peuvent être délaissés mais plutôt sur lesquels il faut se fonder pour construire un avenir meilleur pour les pays arabes et leurs populations et pour le monde entier.

16. Il ne faut pas non plus négliger les problèmes structurels économiques, sociaux, démographiques, géographiques et autres qui engendrent des inégalités et qui ont un impact, non seulement sur les réalisations des pays mais sur leurs décisions. Il est indispensable que tous les acteurs nationaux (gouvernementaux, non gouvernementaux et privés) associés au développement coopèrent afin de protéger la sphère nationale des politiques. En effet, celle-ci subit des pressions du fait de la mondialisation alors que son existence, au même titre que l'engagement international à respecter la souveraineté des États et l'apport d'une aide au développement, constitue l'une des conditions nécessaires pour que tout pays

jouisse effectivement du droit au développement et voie sa stratégie nationale de développement couronnée de succès.

17. Les plans internationaux sont réellement universels dans la mesure où ils reflètent les problèmes essentiels qui pèsent sur les différents pays et régions du monde. Il est nécessaire que l'application concrète du programme mondial à l'échelle de chaque région tienne compte des priorités de la région et de ses pays et réponde aux problèmes qui les touchent. Dans le cas de la région arabe, il s'agit de l'occupation, des guerres, des conflits et de leurs conséquences, sans oublier la pauvreté, les inégalités, les questions démographiques, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et autres problèmes environnementaux et la nécessité d'instaurer une bonne gouvernance.

Coopération et complémentarité entre les États et leurs partenaires dans la région arabe

18. La région arabe est en proie à des crises extrêmement rudes en raison des guerres et des diverses formes de conflits, y compris de l'occupation continue par Israël de la Palestine et d'autres territoires arabes. Ces crises ont engendré des destructions matérielles, économiques et sociales, un déclin des valeurs, un effondrement politique dans plusieurs pays, et l'émergence de situations de réfugiés, de déplacés forcés, de migrants et de problèmes humanitaires qui se sont propagés dans les pays de la région et des zones voisines. Il convient d'accorder une grande attention à ces crises et à leur règlement, en procédant à des interventions humanitaires et en faveur du développement qui répondent aux besoins spécifiques des femmes dans le contexte des conflits armés, et en nouant de réels partenariats régionaux et internationaux.

19. Partant, les participants au Forum sont unanimes quant à la nécessité d'aider les pays les moins avancés et les pays qui souffrent de l'occupation, de guerres, de conflits et de catastrophes – c'est-à-dire près de la moitié des États arabes. Or, la région ne peut avancer sur la voie du développement alors que la moitié de ses États est encore accablée par des conflits qui l'empêchent de participer au processus de développement. Pour stimuler la croissance de la région, il faut susciter des progrès décisifs dans les pays les moins avancés, ce qui peut être accompli en mettant fin aux conflits, aux guerres, à l'occupation et aux sanctions économiques unilatérales.

20. L'objectif 16 du Programme 2030 est central pour la région arabe puisqu'il a trait à la paix et à la sécurité et à la bonne gouvernance – qui comprend la lutte contre la corruption, la modernisation de l'administration et l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information. La paix et la sécurité ne peuvent être assurées sans une bonne gouvernance, et vice-versa. La protection des droits de l'homme, l'instauration d'une bonne gouvernance et la prise en considération des liens existant entre la paix, la sécurité et le développement durable résident au cœur des transformations à entreprendre dans la région. La dimension internationale des questions de gouvernance ne doit pas être négligée; il convient notamment de renforcer la représentation des pays en développement dans les structures mondiales, de mettre fin aux flux d'armes et aux flux financiers illicites et de procéder au recouvrement des avoirs volés.

21. Les questions de population sont capitales dans la région arabe, dont la plupart des pays connaissent des changements démographiques majeurs. Il s'agit, d'une

part, de mouvements de populations sans précédent – migrants internes et externes, déplacés et réfugiés dont les conditions de vie se dégradent par conséquent – et, d'autre part, des évolutions démographiques naturelles, liées par exemple à la hausse des taux de natalité. Ces dynamiques ont mis en relief la nécessité de définir une nouvelle approche pour pourvoir aux besoins de développement des jeunes, qui constituent la plus grande part de la population dans bon nombre de pays arabes, ainsi qu'à ceux d'autres catégories de population vulnérables, auxquelles le Programme 2030 a accordé une bonne place, comme les enfants et les personnes âgées et handicapées, entre autres.

22. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont deux priorités de premier ordre pour la région arabe, où l'écart entre hommes et femmes est considérable dans divers domaines, et où certains indicateurs enregistrent des tendances contraires. Ainsi, la hausse de la participation des femmes, les avancées législatives et l'amélioration des indices relatifs à l'éducation et à la santé sont contrebalancées par une stagnation, voire une dégradation, de la situation en matière d'emploi. En outre, l'augmentation de la violence contre les femmes et les jeunes filles a des conséquences négatives sur leur statut et témoigne d'une régression inquiétante des pratiques sociales et culturelles. Pour les participants au Forum, combler l'écart entre les sexes dans les différents domaines et promouvoir l'autonomisation des femmes sont des critères de réussite de la réalisation d'un développement durable sans exclusive.

23. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut que les femmes soient véritablement et efficacement associées aux efforts déployés. C'est pourquoi il importe d'observer le rôle que jouent les femmes relativement aux 17 objectifs, afin de démontrer qu'elles ne sont pas seulement des victimes mais aussi des partenaires du développement. Ce rôle doit être reconnu et cristallisé dans les politiques publiques. Qui plus est, il convient de s'employer à subvenir aux besoins spécifiques des femmes en contexte de conflit armé.

24. Assurer le bien-être et la prospérité de l'être humain devrait être le but premier de la croissance économique. À cette fin, il est nécessaire de créer des emplois, d'offrir des conditions de travail acceptables, d'englober toutes les régions et tous les secteurs dans la croissance économique, d'accroître la productivité et de préserver l'environnement. Ainsi, éliminer le chômage et offrir des opportunités d'emploi, une protection sociale et l'accès à des services de santé font partie des priorités de la région arabe, où le taux de chômage des jeunes, et en particulier des jeunes filles, est le plus élevé au monde.

25. L'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, la promotion de la recherche scientifique et des technologies et le soutien à l'innovation constituent des grandes priorités de développement pour la région, non seulement en vue de valoriser le capital humain mais aussi pour atteindre les autres objectifs de développement durable.

26. Il importe de prendre en compte la dimension environnementale dans la planification du développement et de comprendre en quoi les objectifs se rapportant à l'environnement, aux ressources naturelles et aux changements climatiques sont liés aux objectifs d'ordre socioéconomique. Au vu des difficultés que les pays de la région traversent et de la portée régionale et transfrontalière de ces questions, en particulier celles afférentes à la viabilité des ressources en eau, des énergies et de l'agriculture et à la sécurité alimentaire, il est indispensable de resserrer la coopération régionale en

vue d'élaborer des solutions et des politiques qui garantissent la durabilité des ressources et permettent à tout le monde de vivre dans la dignité. À cet égard, il convient de prendre en considération les conclusions de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, que le PNUÉ a organisée à Nairobi du 23 au 27 mai 2016, avec pour thème « Mettre en œuvre le volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

27. La réduction des risques de catastrophe étant étroitement liée à la réalisation du développement durable, il faut donner une impulsion à l'exécution de la feuille de route arabe pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, en définissant des cadres et des stratégies nationaux de gestion des risques et de renforcement de la résilience, ce qui permettra d'atténuer les risques actuels, d'éviter que de nouveaux risques émergent et d'assurer la viabilité des systèmes. Tout cela nécessite la mise en place d'instruments de coordination et de financement adéquats.

28. Le financement du développement doit reposer sur des sources variées nationales, régionales et internationales. Compte tenu des tendances mondiales et notamment de la diminution notable des fonds affectés au développement, il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens de consacrer les ressources voulues à l'exécution du Programme 2030.

29. Il est important d'accroître le montant des fonds mobilisés à l'intérieur de la région et de créer une instance de financement régional, comme un fonds ou une banque arabe pour la reconstruction et le développement durable. La communauté internationale n'est pas pour autant dispensée de s'acquitter de ses responsabilités, notamment dans les domaines où elle a une plus grande influence ou est, directement ou non, à l'origine de problèmes, tels que les changements climatiques, les effets néfastes associés aux mécanismes du commerce mondial et la propagation des guerres, des conflits et de l'instabilité. À cet effet, il faut réaffirmer le principe des responsabilités communes mais différenciées.

30. Les trois partenaires du développement que sont les autorités publiques, le secteur privé et la société civile doivent collaborer réellement tant au niveau national que régional. L'initiative intitulée « Décennie arabe pour les organisations de la société civile » qu'a lancée la Ligue des États arabes offre une bonne occasion de développer ce partenariat, de promouvoir ses mécanismes et structures et d'élargir leur portée afin qu'ils englobent le secteur privé, dont il faut consolider le rôle de partenaire actif de la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale et régionale.

Exécution, suivi et examen au niveau national

31. Les années 2016 et 2017 revêtent une importance particulière puisqu'il s'agit de poser des bases solides pour l'adaptation et la mise en œuvre du programme de développement durable au niveau national. Cela passe par les étapes suivantes :

- Entamer l'intégration de toutes les composantes du programme mondial;
- Commencer à mettre en place des cadres institutionnels destinés à guider le processus de développement;

- Déterminer comment aborder le programme et ses objectifs et cibles et comment les adapter aux spécificités et aux priorités nationales et régionales;
- S'atteler à développer les capacités nationales;
- Entreprendre de former un consensus au sujet des dispositifs d'examen et de suivi;
- Définir les fonctions des différents partenaires, notamment des organisations régionales et des organismes régionaux des Nations Unies, et établir des systèmes permettant de tirer parti de l'expérience acquise dans les divers domaines tout en préservant la complémentarité des objectifs de développement durable.

32. Il n'existe pas de modèle unique pour ce qui est du cadre institutionnel que chaque État doit mettre en place pour gérer les opérations d'adaptation, de planification, de suivi et d'exécution dans le respect du cadre général défini dans le Programme 2030 et des obligations des pays à l'égard de ses principes et objectifs. Il revient à chaque État de choisir le dispositif institutionnel qui lui semble compatible avec le caractère complémentaire du programme et d'établir des mécanismes efficaces pour la coordination et l'intégration des activités des ministères, des institutions gouvernementales compétentes et des partenaires se trouvant dans le pays ou à l'extérieur. Il faut seulement veiller à ce que ces mécanismes soient proches des centres de décision et facilitent la prise de décisions dans des délais acceptables.

33. Les cadres institutionnels nationaux doivent permettre d'une part la participation de tous les protagonistes concernés, à savoir notamment la société civile, le secteur privé, les centres de recherche et les cabinets de consultants, et d'autre part l'utilisation rationnelle des ressources institutionnelles, humaines, matérielles et naturelles dans la gestion du processus de développement, de façon à mettre fin au gaspillage de ces ressources. La coopération est l'un des principes fondamentaux du Programme 2030; elle ne doit pas être négligée, d'autant que l'exécution des plans nationaux dans ce nouveau cadre international ne peut être assurée par les seuls pouvoirs publics.

34. Il est nécessaire d'utiliser plus efficacement les ressources financières nationales, de renforcer les partenariats au titre du financement du développement et d'élaborer des instruments de planification et de gestion qui soient compatibles avec les budgets publics et les modes de consommation et de production de chaque pays.

35. Les participants ont souligné l'importance de la prise en main nationale dans la mise en œuvre du Programme 2030 et, par conséquent, la nécessité de disposer d'une part de la volonté nationale et d'autre part des connaissances, du savoir-faire et des partenariats indispensables. Cela doit permettre d'harmoniser la planification, l'affectation des ressources et l'exécution et d'élaborer des plans et des stratégies qui soient de qualité, fiables et adoptés par l'ensemble des acteurs concernés et qui aient de grandes chances de réussite.

36. Il est urgent de renforcer les capacités des parlements nationaux, de façon à ce qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions de législation et de contrôle, et d'améliorer l'accès à l'information afin de rendre les politiques plus cohérentes et de garantir la transparence des activités des autorités publiques. Cela nécessite un changement fondamental dans les travaux parlementaires et une collaboration effective dans toutes les étapes d'exécution, de suivi et d'examen.

37. Le Programme 2030 doit être appliqué en tenant compte des réalités locales et des disparités entre régions au sein d'un même pays. En effet, une amélioration des moyennes nationales ne signifie pas nécessairement que les progrès concernent tout le pays; il se peut notamment que les catégories de population et les régions les plus nécessiteuses n'en aient pas bénéficié. Compte tenu du caractère global et inclusif du Programme 2030, il faut évaluer les progrès accomplis au niveau des catégories sociales et des zones géographiques les plus faibles, pauvres et marginalisées.

38. Outre les principes, les objectifs et les moyens d'exécution au sujet desquels les États membres se sont engagés, les activités de suivi et d'examen sont également importantes. Il faut dans un premier temps s'attacher à établir le cadre institutionnel et les dispositifs de coordination et de planification au niveau national, puis à intégrer et harmoniser les plans nationaux et régionaux. On s'emploiera également durant cette première phase à jeter les bases du partenariat et des systèmes encadrant la participation de l'ensemble des parties et institutions concernées, y compris les parlements. Qui plus est, le caractère composite et complémentaire des objectifs et cibles du développement durable exige une action de sensibilisation à tous les niveaux, un renforcement des capacités des parties prenantes et la mise en place de mécanismes de financement adéquats.

39. Fournir des données accessibles à l'échelle nationale et régionale est également un aspect important, qui demande d'accroître les capacités des services de statistique dans les pays arabes.

40. Il est souhaitable que les cadres nationaux de suivi et d'examen comportent des instruments permettant une évaluation précise, indépendante et transparente des politiques et programmes, afin de mesurer leurs effets et résultats, d'analyser les progrès et tendances, de repérer les difficultés et d'accélérer la mise en œuvre.

41. Les pays arabes doivent se joindre aux processus mondiaux de suivi et d'examen. Les participants au Forum saluent l'initiative de l'Égypte et du Maroc, qui se sont engagés à faire partie du premier groupe d'États qui prépareront et présenteront des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016.

42. En renforçant les capacités des États et en leur fournissant un appui technique, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les partenaires de développement instaureront un environnement favorable, non seulement pour les autorités publiques mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes, parmi lesquelles les parlements et les organisations de la société civile, qui comprennent les syndicats, les associations professionnelles, notamment d'entrepreneurs et de journalistes, les entités du secteur privé, les universités et les cabinets de consultants.

Le Forum arabe pour le développement durable

43. Le Forum arabe pour le développement durable doit se tenir régulièrement et constituer un environnement participatif, réunissant les pouvoirs publics, les associations locales et régionales, la société civile, le secteur privé, les grands groupes et les parlements, afin d'assurer l'interaction, la coopération et la complémentarité des fonctions de tous les acteurs du développement durable dans la région arabe.

44. Il est utile de préparer le Forum en recensant toutes les activités de développement menées par les organisations régionales et internationales et les conseils ministériels de la Ligue des États arabes. La présentation des résultats obtenus dans le cadre de ces activités constituerait en effet un apport majeur au Forum, permettant de diffuser les connaissances et d'accroître les possibilités d'intégration et de coordination des travaux.

45. Le Forum arabe pour le développement durable offre un espace pour discuter de questions transversales dans une perspective intersectorielle qui rassemble les groupes gouvernementaux et non gouvernementaux, la société civile et le secteur privé. Il s'agit indéniablement d'un atout qu'il faut valoriser.

46. Le Forum est également le lieu idéal pour examiner, si les États le souhaitent, les rapports nationaux établis à titre volontaire avant qu'ils soient soumis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, afin que les participants échangent des connaissances, des données d'expérience et des enseignements tirés.

47. Le Forum arabe est une plateforme régionale au sein de laquelle les pays arabes peuvent étudier quels formats, cadres et instruments de suivi et d'examen mettre en place en ce qui concerne le programme de développement durable, en se basant sur les initiatives entreprises et les structures déjà en place. Il est aussi l'espace à privilégier pour examiner les conclusions des grandes conférences et sommets des Nations Unies portant notamment sur des questions sociales, économiques, environnementales et démographiques, mais aussi pour présenter les rapports régionaux et rechercher un consensus sur les sujets qui y sont abordés. Il s'agit en particulier des rapports régionaux sectoriels portant sur des questions transfrontalières, comme l'eau, la sécurité alimentaire ou encore les migrations internationales et des rapports globaux tels que le Rapport arabe sur le développement durable.

48. Il serait bon d'accorder une place aux priorités de la région arabe dans le programme de travail du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra à New York, afin d'assurer un équilibre qui permettra à la région de faire en sorte que son action soit alignée sur ce programme de travail et complémentaire avec les autres processus régionaux.

49. Les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, dont la Ligue des États arabes, doivent œuvrer dans un contexte de partenariat, de coordination et de coopération afin d'être prêts à fournir un appui technique ou matériel aux travaux du Forum arabe et de veiller à ce qu'il soit bien organisé de façon périodique et aide la région à faire entendre sa voix dans les forums internationaux.

50. Les participants au Forum arabe ont souligné la nécessité de créer des mécanismes destinés à coordonner l'action des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et internationales et des acteurs du développement dans la région arabe, de façon à ce que tous contribuent efficacement au renforcement des capacités en mettant au point des guides et des outils de savoir adaptés aux spécificités de la région. Il importe également de fournir un appui institutionnel et un soutien aux politiques, de faciliter les partenariats et d'améliorer les moyens des pays de la région en matière de statistique.

III. Déroulement des séances et contenu des exposés

51. Outre la séance inaugurale et la séance de clôture, le Forum s'est déroulé sur quatre séances au cours desquelles les participants ont fait des présentations et procédé à des débats sur divers sujets :

Première séance : Présentation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Deuxième séance : De l'engagement à l'action au niveau national

Troisième séance : Définir les priorités de la région et faire face aux difficultés régionales en vue d'atteindre les objectifs de développement durable

Quatrième séance : La voie à suivre : œuvrer ensemble pour réaliser un développement durable qui profite à tous

Séance inaugurale

52. Les personnalités suivantes se sont exprimées à la séance inaugurale : Rima Khalaf, Secrétaire général adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CESAO, Haifa Abou Ghazala, Assistante du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et Imad Najib Fakhoury, Ministre jordanien de la planification et de la coopération internationale.

53. M^{me} Khalaf a axé son intervention sur le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 renfermait un potentiel de transformation qui, selon elle, était une condition nécessaire pour rendre les activités humaines viables. Elle a insisté sur la nécessité d'adapter le programme mondial aux difficultés que connaissait la région et à ses priorités, soulignant l'étroite corrélation entre la paix et la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la dégradation mondiale de l'environnement dans la région arabe. Celle-ci souffrait sévèrement de l'occupation, des guerres et des conflits, qui faisaient des réfugiés, des déplacés et des morts et détruisaient les ressources et les opportunités. L'oratrice a affirmé que la coopération internationale était essentielle pour accomplir les objectifs de développement durable, de même que le partenariat entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans la région arabe. Elle a également déclaré que l'ONU et la CESAO avaient pour responsabilité d'inciter à créer des espaces de dialogue et de dynamiser ceux déjà existants.

54. M^{me} Abou Ghazala a parlé des préparatifs engagés au cours des années précédentes dans la région arabe en vue du programme mondial, et en particulier des activités organisées par la Ligue des États arabes ou auxquelles celle-ci avait participé, au niveau ministériel notamment. L'oratrice a également mentionné les résultats disparates obtenus concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a indiqué que, lors de leur réunion au Caire en avril 2016, les ministres arabes des affaires sociales avaient discuté du volet social du Programme 2030 et décidé de lancer la Décennie arabe pour les organisations de la société civile, que la Ligue des États arabes considérait comme une occasion de pousser le partenariat entre la société civile et les pouvoirs publics à un niveau supérieur.

55. M. Fakhoury a souligné l'importance du Forum arabe pour le développement durable, à la faveur duquel la région pourrait accompagner la nouvelle phase de

développement mondial, qui faisait fond sur les réalisations internationales, régionales et nationales dans les domaines économique, social et environnemental. La mise en œuvre du Programme exigeait d'établir une feuille de route arabe basée sur le Cadre stratégique arabe pour le développement durable et tenant compte des priorités et des difficultés de la région et de chaque pays. Par ailleurs, les possibilités de coopération entre les États arabes reposaient sur l'adhésion au principe de la collaboration active entre les gouvernements, les secteurs public et privé et la société civile. M. Fakhouri a également insisté sur l'importance des activités de suivi et d'évaluation dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Première séance : Présentation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

56. L'objet de cette séance était de faire une présentation générale du contexte et des composantes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, puis de présenter les expériences nationales du Maroc et du Soudan. Enfin, deux exemples témoignant de l'interdépendance des volets du Programme ont été donnés; le premier portait sur les liens entre la réduction de la pauvreté, la croissance et l'emploi, et le deuxième sur la dimension environnementale.

57. Le Secrétaire général du Ministère jordanien de l'environnement, Ahmad Qatarneh, présidait la séance, et les intervenants suivants ont pris la parole : Roula Majdalani, Directrice de la Division des politiques de développement durable de la CESAO, Mostafa Abdeli du Haut-Commissariat au plan du Maroc, M. Abbas Koriena Mohamed Elawad, Secrétaire général du conseil national de la planification stratégique au Ministère des affaires de la présidence du Soudan, Khalid Abou-Ismaïl, Chef de la Section de la pauvreté et du développement économique de la CESAO, et Melanie Hutchinson, Coordinatrice du développement régional au Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale.

58. M^{me} Majdalani a donné l'exposé principal sur les processus qui avaient conduit au consensus sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a présenté les quatre composantes du Programme (la Déclaration, les objectifs, les moyens de mise en œuvre et le suivi et l'examen), insistant sur le fait qu'elles étaient indivisibles et qu'on ne pouvait en négliger aucune, ainsi que sur l'interdépendance des objectifs de développement durable. Elle a ensuite cité les principales difficultés que le monde arabe aurait à surmonter pour progresser sur la voie du développement durable et affirmé que la CESAO aurait un rôle important à jouer pour soutenir ces progrès.

59. M. Abdeli a fait part de l'expérience du Maroc dans ce domaine, expliqué les étapes suivies par son gouvernement pendant l'élaboration du rapport qu'il présenterait à titre volontaire cette année au forum politique de haut niveau et décrit les consultations menées dans le pays en vue de définir la méthode qui serait employée pour aborder le Programme 2030. Cette méthode consistait à rassembler les objectifs et cibles selon les cinq catégories figurant dans le préambule, à savoir l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, et à les redistribuer du point de vue des grandes valeurs du Programme. L'orateur a ajouté que le Maroc avait passé en revue toutes les politiques sectorielles qu'il avait adoptées et les avait

alignées avec les grands axes du Programme 2030, en préparation de l'étape suivante, qui viserait à intégrer le Programme dans la planification nationale.

60. M. Elawad a parlé de l'expérience du Soudan et affirmé que son pays considérait le Programme 2030 et l'Agenda 2063 comme les deux cadres de références pour les politiques de développement. En conséquence, le Soudan avait retenu les instruments de planification nationale qui étaient en vigueur tout en harmonisant le plan national de développement avec ces deux cadres. Le représentant a révélé les principes qui avaient aidé à déterminer les priorités nationales et expliqué les mesures concrètes que le Soudan avait prises pour créer les comités et les cadres institutionnels nationaux qui suivraient les travaux de mise en œuvre du Programme 2030 menés dans le pays à tous les niveaux.

61. M. Abou-Ismaïl a donné un exemple concret des liens existant entre la lutte contre la pauvreté, la croissance économique et l'emploi dans la région arabe, expliquant qu'il était possible d'engendrer un cercle vertueux en tenant compte de cette corrélation et en la rapportant aux principaux problèmes que la région devait résoudre, comme les taux de chômage élevés, la faible participation à l'activité économique et la détérioration des conditions de travail, sans oublier les taux de pauvreté qui, dans la plupart des pays arabes, n'avaient pas reculé au cours des deux dernières décennies. Il a donné des chiffres : le taux moyen de pauvreté (seuil inférieur) dans la région était proche des 20 %, le taux de chômage était le plus élevé au monde, avec 12 %, et atteignait 40 % chez les jeunes, et la part des femmes dans la main d'œuvre – la plus faible au monde – ne dépassait pas 21 %. Enfin, M. Abou-Ismaïl a fait remarquer que les résultats insuffisants obtenus au regard des objectifs fixés durant la phase précédente étaient notamment dus aux interventions trop segmentées et au fait que l'interdépendance entre les divers objectifs, cibles et dimensions n'avait pas été prise en considération.

62. M^{me} Hutchinson s'est penchée sur le volet environnemental du Programme 2030 et a démontré à quel point les objectifs de développement durable étaient liés entre eux, en donnant l'exemple de l'objectif intitulé « Établir des modes de consommation et de production durables » et en faisant ressortir ses liens avec 12 autres objectifs. Elle a affirmé qu'il était possible, au moyen de solutions cohérentes, de régler le problème multiforme de la sécurité alimentaire, qui pouvait se manifester par la persistance de la faim en dépit de la disponibilité de denrées suffisantes pour tout le monde, la fluctuation des prix des denrées alimentaires, l'augmentation de l'exploitation des ressources naturelles ou encore les pertes et le gaspillage alimentaires. L'intervenante a mentionné d'autres problèmes comme la tendance des décideurs à favoriser l'aspect économique aux dépens des autres dimensions du développement durable, le fait que la nécessité de protéger l'environnement était vue comme un fardeau coûteux et non comme une opportunité à saisir, et la vision de la paix et de la sécurité comme étant des questions indépendantes de celle du développement. Elle a ensuite parlé des moyens de susciter le changement nécessaire pour engager la transition vers un développement réellement durable, qui consistaient notamment à : aborder le développement durable selon une approche intégrée et équilibrée, faire évoluer les mentalités, surmonter les obstacles institutionnels qui accentuaient la tendance à agir de façon cloisonnée au détriment de l'approche intégrée, renforcer la synergie entre les divers mécanismes de financement disponibles pour les différents objectifs de développement durable, mettre en place des partenariats et élaborer des stratégies innovantes.

Deuxième séance : De l'engagement à l'action au niveau national

63. L'Ambassadeur Magdy Rady, représentant du Ministère des affaires étrangères égyptien, présidait la deuxième séance, à laquelle les intervenants suivants ont pris la parole : Nathalie Bouché, Chef de l'équipe chargée de la croissance inclusive et du développement durable au Bureau régional du PNUD pour les États arabes, Adib Nehmeh, Conseiller régional de la CESAO pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Luay Shabaneh, Directeur régional pour les États arabes au FNUAP, Nihal El-Megharbel, Ministre adjointe de la planification, du suivi et de la réforme administrative d'Égypte, Inaya Zidan, du Bureau central palestinien de statistique, et Ziad Obeidat, Directeur des plans et programmes de développement au Ministère jordanien de la planification et de la coopération internationale.

64. M^{me} Bouché a présenté les outils d'aide à l'intégration du Programme 2030 dans les plans nationaux et passé en revue certains des outils développés par le Groupe des Nations Unies pour le développement et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en particulier la note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, qui proposait une méthode en trois étapes (intégration, accélération de la mise en œuvre et appui aux politiques), ainsi que des brefs documents d'orientation préparés par le PNUD au sujet des objectifs.

65. M. Nehmeh a fait une comparaison entre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, affirmant que ce dernier était plus compliqué à réaliser, d'autant plus qu'il survenait dans un contexte international plus complexe. Il a ensuite parlé du caractère global et indivisible du Programme 2030 et de la cohésion entre, d'une part, les cinq dimensions du développement durable humain (économique, sociale, environnementale, politique et culturelle), d'autre part, le programme mondial, les caractéristiques régionales et les objectifs nationaux et, enfin, les objectifs et les moyens de les atteindre. Il a ensuite donné un exemple de la méthode à suivre pour désolidariser les objectifs et les rassembler dans le cadre de l'adaptation au niveau national, tout en respectant les exigences d'intégration et d'interdépendance.

66. M. Shabaneh a appelé l'attention sur l'aspect prioritaire des questions démographiques dans la région arabe, en particulier celles concernant les jeunes, qui représentaient une large part de la population puisque la plupart des pays arabes en étaient aux premières phases de la transition démographique, voire aux phases qui la précèdent immédiatement. Il a ensuite axé son intervention sur les enjeux immenses que constituaient pour la région, entre autres, le problème des réfugiés et déplacés fuyant les guerres et les conflits, et les divers mouvements migratoires liés à la recherche d'offres d'emploi ou d'une vie meilleure, comme l'exode rural. Il a mis en évidence les dynamiques démographiques et leur corrélation avec les dynamiques économiques et sociales, une réalité à double tranchant puisqu'elle pouvait être synonyme de multiplication des chances de développement si des politiques pertinentes étaient mises en œuvre et, inversement, donner lieu à une hausse des inégalités si les problèmes démographiques n'étaient pas réglés.

67. M^{me} El-Megharbel a fait part de l'expérience égyptienne en matière de planification, de formulation de la stratégie « Egypt Vision 2030 » et d'harmonisation de celle-ci avec le Programme 2030. Elle a expliqué que l'Égypte

avait entrepris d'élaborer un plan de développement national à l'horizon 2030 trois ans auparavant, c'est-à-dire avant que le Programme 2030 n'eût été adopté. À cette fin, son pays avait recouru à des mécanismes de planification nationale et à une base de données nationale et engagé des consultations auxquelles avaient participé tous les ministères compétents, des partenaires et des experts. Il s'agissait d'un plan composé de tous les éléments nécessaires : objectifs, réalisations quantitatives, indicateurs, mécanismes d'examen et de suivi notamment. Lors de l'adoption du Programme 2030, en septembre 2015, le Gouvernement égyptien avait décidé d'harmoniser les objectifs et cibles nationaux avec ceux fixés à l'échelle mondiale, et avait approfondi le processus de planification nationale en faisant de l'harmonisation des plans national et mondial une nouvelle question abordée dans le cadre des consultations.

68. M^{me} Zidan a exposé le problème du manque de données, proposé des moyens d'y remédier et parlé des orientations futures et des mécanismes de suivi. Elle a insisté sur l'importance d'adapter les indicateurs utilisés dans la région arabe au système d'indicateurs mondial et de déterminer les priorités de chaque pays séparément. Elle a fait état de la divergence entre les décideurs et les services de statistique quant à la définition des priorités, de l'insuffisance de coopération, de coordination et de partenariats véritables entre tous les partenaires pour fournir des données. En outre, les diverses entités produisant des données ne respectaient pas les normes, classifications et définitions en vigueur au niveau international, et certains indicateurs ne s'appliquaient pas à certains pays.

69. M. Obeidat a présenté l'expérience de la Jordanie, indiquant que le programme « Jordan 2025 » reposait sur une vision à long terme globale et flexible et s'accompagnait de plans de mise en œuvre triennaux pour le développement. Les activités de comparaison et d'harmonisation préparant à intégrer les objectifs mondiaux à ce plan tout en respectant les priorités nationales étaient en train d'être menées, avec l'aide des ministères concernés et d'autres partenaires. Il a affirmé que cette approche établissait un lien plus clair entre les objectifs et cibles à atteindre et les budgets publics, ce qui donnait de meilleures chances de réussite, et mettait en lumière les domaines dans lesquels les fonds étaient insuffisants, en vue de la recherche d'autres sources de financement telles que l'aide internationale. Il a ajouté que les plans de mise en œuvre triennaux comprenaient également un aspect essentiel qui était la sensibilisation et la communication.

Troisième séance : Les enjeux régionaux en matière de développement

70. La troisième séance était un débat avec les États Membres au sujet des priorités régionales, des problèmes spécifiques à la région arabe et de leur impact sur la réalisation du développement durable, et de l'utilité des partenariats et de la coopération entre les États de la région aux fins de l'accomplissement des objectifs de développement durable et des activités de suivi et d'examen.

71. La séance était présidée par Abdallah Al-Dardari, Directeur exécutif adjoint de la CESAO chargé des programmes, et les personnalités suivantes ont pris la parole : Reem Nejdawi, Chef de la Section des politiques alimentaires et environnementales de la CESAO, Fateh Azzam, Directeur du Asfari Institute for Civil Society and Citizenship de l'Université américaine de Beyrouth et Ziad Abdel Samad, Directeur

exécutif du Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement.

72. M^{me} Nejdawi a communiqué les principales conclusions de la première édition du Rapport arabe sur le développement durable, selon lesquelles les taux de pauvreté avaient augmenté, les systèmes de protection sociale étaient déficients et les quantités de nourriture disponibles diminuaient, la production alimentaire étant compliquée par la pénurie d'eau et la dégradation de la qualité des terres. Elle a mentionné d'autres problèmes cruciaux pesant sur la région arabe, comme la violence et l'instabilité, deux des plus importants obstacles au développement durable; en 2014, quelque 11 millions de réfugiés et 15 millions de déplacés avaient été recensés dans la région. Elle a déclaré qu'il importait d'aborder ces questions dans l'optique du respect de la dignité et du bien-être de la personne, d'assurer la viabilité et la résilience des sociétés, d'instaurer la paix et d'œuvrer au niveau régional pour appliquer le Programme 2030, ajoutant qu'il fallait établir une bonne gouvernance, promouvoir les principes de transparence, de responsabilité et de primauté du droit ainsi que la participation de populations en vue de faire face aux problèmes inhérents à la faiblesse des institutions. De plus, il était impératif de suivre une méthode de planification intégrée, de perfectionner les mécanismes de coordination, d'utiliser des outils modernes d'aide à la décision comme la modélisation et le recours à la science dans l'élaboration des politiques, mais aussi d'aligner les ressources mobilisées sur les besoins afférents au développement durable et d'améliorer les capacités de collecte et d'analyse des données afin de formuler des politiques efficaces et fondées sur les faits. Enfin, l'oratrice a insisté sur la nécessité de renforcer les ressources humaines, d'appuyer la recherche et le développement et de combiner les efforts de tous les acteurs du développement, des entités des secteurs public et privé aux organismes de la société civile, en passant par les milieux universitaires et les médias, chacun ayant un rôle aussi important à jouer que les autres.

73. M. Azzam a affirmé qu'il convenait de retenir une approche basée sur les droits pour tout ce qui avait trait aux plans de développement mondiaux et nationaux, indiquant qu'il ne suffisait pas de signer les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, ce qu'avaient fait la plupart des pays arabes, mais qu'il fallait s'y conformer réellement en modifiant les lois nationales pour qu'elles soient en accord avec le système mondial des droits de l'homme. Il a fait remarquer que la participation de la société civile au processus de développement et à l'élaboration des politiques était encore faible au niveau des pays arabes et de la région, soulignant la nécessité d'étendre cette participation et de l'institutionnaliser de façon à augmenter les chances d'accomplir les objectifs de développement durable.

74. M. Abdel Samad a fait référence aux contributions des organisations de la société civile des pays arabes aux préparatifs pour le programme de développement pour l'après-2015, tant au niveau régional qu'international, affirmant que la société civile souhaitait l'adoption d'un nouveau modèle de développement qui tendrait à éliminer les déséquilibres structurels de l'économie mondiale, sources d'inégalités. Le partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile avait marqué des progrès relatifs, et l'initiative prise par la Ligue des États arabes d'organiser la Décennie arabe pour les organisations de la société civile constituait une avancée positive sur laquelle il fallait faire fond. Il importait que le secteur privé respecte le système des droits de l'homme, et il fallait protéger la sphère nationale en matière d'élaboration des politiques, en faisant collaborer tous les acteurs nationaux du

développement, à condition que les gouvernements se soient engagés à établir des plans de développement selon un système participatif assurant la prise en compte des intérêts des différentes catégories de population. L'intervenant a également noté que l'objectif 16 de développement durable était important pour la région arabe, puisqu'il touchait à la paix et à la gouvernance, et affirmé qu'il convenait de réformer les politiques fiscales afin de réduire les inégalités.

75. À cette séance, ont aussi été présentées les conclusions d'initiatives précédentes en rapport avec le programme mondial de développement durable :

a) Les conclusions de la réunion ministérielle qui s'est tenue au Caire les 6 et 7 avril 2016 au sujet de la dimension sociale de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes, présentées par M^{me} Ghada Wali, Ministre égyptienne de la solidarité sociale et Présidente du Bureau exécutif du Conseil des ministres arabes des affaires sociales;

b) Les conclusions de la réunion de préparation au Forum arabe pour le développement durable de 2016 et à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue à Beyrouth le 14 avril 2016, présentées par M^{me} Adala Atira, Présidente de l'Autorité palestinienne chargée de la qualité de l'environnement et représentante du Conseil des ministres arabes de l'environnement;

c) Les conclusions de la réunion du groupe de travail technique arabe en charge des indicateurs démographiques dans les objectifs de développement durable, qui s'est tenue au Caire les 11 et 12 mai 2016, exposées par M^{me} Ikhlas Aranky, Sous-Directrice générale du Département de statistique de Jordanie et membre du groupe de travail;

d) Un aperçu des conclusions des processus régionaux consacrés au rôle de la société civile, dont celles de la réunion arabe sur la place de la société civile dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'est tenue à Doha les 20 et 21 avril 2016.

Quatrième séance : La voie à suivre : œuvrer ensemble pour réaliser un développement durable qui profite à tous

76. Le Directeur régional pour les États arabes au FNUAP, Luay Shabaneh, présidait la séance, à laquelle sont intervenues : Nada El-Agizy, Directrice du Service du développement durable et de la coopération internationale de la Ligue des États arabes, et Karima El-Korri, Chef de la Section des politiques démographiques du Département du développement social et Chef de l'Unité en charge du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à la CESAO.

77. M^{me} El-Agizy a rappelé les difficultés que connaissait la région arabe et qui entravaient le développement dans bon nombre de pays et parlé du rôle que devait jouer le Secrétariat de la Ligue des États arabes dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a indiqué qu'il était nécessaire d'appuyer les activités menées par les acteurs arabes dans le domaine du développement et d'établir une vision arabe unifiée de la réalisation des objectifs de développement durable en intensifiant la coopération avec les parties arabes et internationales, de façon à améliorer le niveau de vie des citoyens. Il importait en outre de communiquer avec les organisations de la société civile et les entités du secteur privé, partenaires

essentiels du développement. L'oratrice a signalé que le Secrétariat de la Ligue des États arabes avait décidé de mettre en place un service du développement durable et de la coopération internationale dans le but de répondre aux besoins des pays arabes et de resserrer la coopération avec les organisations régionales et internationales.

78. M^{me} El-Korri a présenté un exposé sur les opérations de suivi et d'examen aux niveaux national, régional et international, insistant sur les principes d'appropriation nationale, d'inclusion, de participation, de transparence et d'obtention des résultats escomptés, de même que sur les mécanismes nationaux d'examen et sur la rédaction de rapports thématiques et régionaux. Elle a indiqué que le Forum arabe pour le développement durable avait un rôle non négligeable de plateforme régionale favorisant le dialogue entre les divers acteurs concernés et la cohérence des politiques et stratégies régionales d'application du Programme 2030. Il importait d'assurer le suivi et l'examen des activités de sensibilisation, de promotion et d'échange des données d'expérience, ainsi que d'inciter les acteurs compétents à s'efforcer de produire des données et d'améliorer leur qualité et leur analyse en vue de mesurer les progrès accomplis, de repérer les difficultés et d'accélérer l'exécution. M^{me} El-Korri a terminé par une présentation générale du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendrait à New York en juillet 2016 et lors duquel seraient rapportées les conclusions et recommandations des forums régionaux, parmi lesquelles les messages clés issus du Forum arabe pour le développement durable de 2016.

Séance de clôture : exposé des messages clés

79. Les travaux du Forum arabe pour le développement durable de 2016 se sont conclus par l'exposé des messages formulés au cours des séances, qui font part des opinions et des expériences des participants et des informations qu'ils ont communiquées au sujet des progrès accomplis par les pays de la région et des difficultés auxquelles ils font toujours face. Les participants se sont entendus sur l'ensemble de ces messages; ces derniers sont annexés au présent rapport, qui sera présenté au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à New York.

IV. Participants

80. Le Forum a accueilli 151 participants de haut niveau, parmi lesquels des représentants des entités organisatrices, c'est-à-dire la CESA0, la Ligue des États arabes, le PNUE, le FNUAP, le Mécanisme de coordination régionale et le Ministère jordanien de la planification et de la coopération internationale, des représentants de gouvernements, d'organismes et programmes des Nations Unies, d'organisations internationales, du secteur privé, de grands groupes et de parties œuvrant pour le développement durable dans la région arabe, et un certain nombre de parlementaires des pays arabes.

81. Parmi les participants figuraient 53 représentants en provenance de 16 États arabes, à savoir l'Algérie et les 15 États membres de la CESA0 suivants : l'Arabie saoudite, Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, l'État de Palestine, le Qatar, la République arabe syrienne, le Soudan, la Tunisie et le Yémen. Ils étaient issus de divers ministères spécialisés

(notamment des ministères de la planification du développement et des programmes économiques, des affaires étrangères et de la coopération internationale, du développement social et du travail, du développement local, du développement administratif, des finances, du commerce, de la santé et de l'environnement), de services centraux de statistique et de banques centrales.

82. Ont également participé 42 représentants d'organismes des Nations Unies, 20 représentants d'organisations régionales et internationales, 22 représentants de grands groupes et plusieurs participants du secteur privé. Parmi les grands groupes représentaient figuraient : le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, l'Arab Forum for Environment and Development, le Réseau arabe pour l'environnement et le développement, l'Arab Group for the Protection of Nature, le Centre for Arab Unity Studies, l'Asfari Institute for Civil Society and Citizenship, la Bahrain Women Association for Human Development, le Jordan Green Building Council, la Fédération des agricultrices productrices jordaniennes et le Réseau des agricultrices arabes, la Jordanian Friends of Environment Society, l'organisation Land and Human to Advocate Progress.

83. Les entités des Nations Unies représentées comprenaient la plupart des organismes membres du Mécanisme de coordination régionale, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Centre d'information des Nations Unies (CINU) et le Département des affaires économiques et sociales (DAES). Des représentants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) étaient également présents.

84. Parmi les organisations internationales représentées, on comptait : l'Organisation arabe du travail (OAT), l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), l'Organisation arabe de développement agricole (OADA), l'Organisation des femmes arabes, le Conseil de l'unité économique arabe (CUEA), l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Centre of Arab Women for Training and Research et le Saudi Fund for Development. Quant aux organisations internationales participantes, il s'agissait entre autres du Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), de Transparency International (TI), de l'Institut mondial de la croissance verte et de l'Institut danois pour les droits de l'homme.